



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

produits agricoles

Question écrite n° 84701

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la production de légumes. En effet, produire plus de légumes et de fruits, et moins de viande, d'oeuf et de volaille aboutirait à une augmentation de 12 % des gaz à effet de serre. L'élevage qui génère beaucoup de ces gaz représente une part minime, environ 4 %, dans la production de nourriture. Dès lors, baisser la consommation de viande ne compenserait pas le coût énergétique d'une hausse de production des denrées de substitution. Il souhaiterait connaître sa position à ce sujet.

Texte de la réponse

L'agriculture, en France, représente de l'ordre de 20 % (18,6 % en 2013) des émissions de gaz à effet de serre (GES). L'élevage est à l'origine d'une part significative de ces émissions. Ainsi, en 2013 la fermentation entérique et les émissions liées à la gestion des effluents d'élevage ont, seules, émis l'équivalent de 41,4 millions de tonnes de CO₂. En tenant compte des surfaces de cultures nécessaires à l'alimentation du bétail, ainsi que de la consommation d'énergie du secteur (et notamment de carburant), l'institut de l'élevage a calculé (sur la base des résultats de l'inventaire national de GES, et des statistiques agricoles) que l'élevage des seuls ruminants avait émis de l'ordre de 70 MtCO₂ équivalent en 2013 ; il a donc été à l'origine de 79 % des émissions agricoles, et de 14,7 % du total des émissions nationales. Les émissions de GES de l'élevage sont ainsi significatives. Comme le montre la « base carbone » de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), pour un même pouvoir nutritif les émissions causées par les produits carnés sont en général significativement supérieures à celles générées par la production de légumes, de féculents ou de fruits. La filière de l'élevage travaille activement à la mise en place de mesures d'atténuation, comme le montre l'organisation les 9 et 10 juin 2015, par la confédération nationale de l'élevage (CNE), le centre national interprofessionnel de l'économie laitière (CNIEL), interprofession bétail et viande (Interbev) et l'institut de l'élevage, d'un colloque intitulé « L'élevage de ruminants, acteur des solutions climat ». On peut également noter la mise en œuvre par ces mêmes acteurs de projets ambitieux visant à réduire les émissions de GES de l'élevage : - le projet « Carbon Dairy », lauréat de l'appel à projet européen LIFE en 2014, vise à réduire d'ici dix ans de 20 % l'impact carbone de la production laitière ; - le projet « Beef Carbon », également lauréat à l'appel à projets LIFE (en 2015), qui a lui pour ambition de réduire l'empreinte carbone de l'élevage bovin allaitant (viande) de 15 % en dix ans ; il impliquera l'accompagnement de 170 fermes innovantes et de 2000 fermes de démonstration, dans 4 pays de l'Union européenne (Espagne, Italie, France et Irlande) – l'objectif étant d'éviter l'émission de 120 kt de CO₂ équivalent ; - le projet « BEEFALIM 2020 » vise à comprendre les déterminismes génétiques et nutritionnels pour pouvoir intégrer l'efficacité alimentaire dans la sélection génomique des bovins allaitants et ainsi réduire l'impact environnemental de l'élevage ; - Enfin, le projet domestique carbone « bleu blanc cœur » a été validé par le ministère de l'écologie en 2011 et par les Nations Unies en 2012. Il consiste à incorporer dans les rations des vaches laitières des aliments naturellement riches en oméga 3, en l'occurrence de l'huile de lin, pour réduire les émissions de méthane entérique – et bénéficier à ce titre de crédits carbone. Il pourrait concerner un millier d'exploitations dans le pays. En plus de l'obtention de crédits carbone, ce projet pourra

permettre aux exploitants y participant de bénéficier d'un label de qualité, valorisant des produits « riches en oméga 3 ». Cela étant, les leviers d'atténuation pour les émissions liées à l'élevage sont moins nombreux que dans d'autres secteurs ; c'est pourquoi, conformément à ce qui était prévu par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, la stratégie nationale bas carbone (SNBC) adoptée en novembre 2015 « [tient] compte du faible potentiel d'atténuation [...] des émissions de méthane entérique naturellement produites par l'élevage des ruminants ».

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84701

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Environnement, énergie et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 juillet 2015](#), page 5336

Réponse publiée au JO le : [28 juin 2016](#), page 6003